

TARIFS APPLICABLES AU 1er Février 2026

“ TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * ”

APEF CHARTRES - LUISANT

TARIFS HORAIRES			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Bien-être	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Evasion	32,73 €	36,00 €	18,00 €
Ponctuel	38,18 €	42,00 €	21,00 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Aide + Accompagnements ponctuel	32,73 €	36,00 €	18,00 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	32,73 €	36,00 €	18,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	32,73 €	36,00 €	18,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	32,73 €	36,00 €	18,00 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
JARDINAGE			
Régulier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ponctuel	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	33,50 €	30,45 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	34,90 €	29,08 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	33,50 €	30,45 €	Présence et vigilance à domicile	33,50 €	27,92 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.
Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC (Taux de TVA de 20 %)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 0,80 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Indemnité forfaitaire liée aux impayés : 40€

Clause au contrat de non-solicitation du personnel : 1500 €

TARIFS APPLICABLES AU 1er Février 2026

“ TARIFS ASSISTANCE ET FINANÇÉS ”

MODE PRESTATAIRE *

APEF CHARTRES - LUISANT

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 8,15 € TTC	31,42 €	33,15 €	50% du reste à charge de votre facture
PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) . Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 0,00 € TTC	23,70 €	25,00 €	50% du reste à charge de votre facture

ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE

Assistance aux personnes âgées	33,84 €	35,70 €	17,85 €
Assistance aux personnes en situation de handicap	33,84 €	35,70 €	17,85 €

CAISSES DE RETRAITE

CARSAT - Caisse retraite d'assurance et de la santé au travail	24,64 €	27,10 €	50% du reste à charge de votre facture
CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	24,64 €	27,10 €	
CNMSS - Caisse nationale militaire de sécurité sociale	24,64 €	27,10 €	
CNAV - Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	24,64 €	27,10 €	

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.
Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 0,80 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Aucun frais annexe n'est appliqué sur les prestations liées à l'assistance.
Sauf en cas d'accompagnement véhiculé à la demande du bénéficiaire.



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *

	Détente	Bien-être	Evasion
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien les matériaux nobles (parquet, cuivre, cur, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretenir les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Aide et Assistance à domicile

	Aide *	Assistance **
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X	X
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister la prise des repas		X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie ***	X	X
ACTIVITES ET SORTIES		
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.	X	X
Aider aux tâches administratives	X	X
Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc	X	X
HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)		X
Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur		X
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***	X	X

* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.

** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

*** Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

Garde d'enfants *

Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS		
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X
COURSES / REPAS		
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X
SOMMEIL		
Organiser les réveils et les couchers	X	X
Organiser les siestes	X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT		
Accompagner à la propreté	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X
Gérer les changes	X	X
Garder les enfants malades	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE		
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X
Aider aux devoirs	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT		
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X

* 3 enfants maximum par intervention

** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

*** Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

**** Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

Jardinage / Bricolage

La tonte	
Le désherbage	
Le ramassage des feuilles	
Le débroussaillage	
La plantation de petits végétaux	
La taille des haies, arbustes et arbres	
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	
Le déneigement des abords immédiats du domicile	
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	
L'entretien régulier des allées et des terrasses	
Le traitement des arbres et des arbustes	
L'application d'engrais et/ou d'amendements	
L'arrosage manuel des végétaux,	
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	
LE POTAGER	
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	
LE BRICOLAGE	
Démonter, monter des meubles simples	
Poser des étagères ou des tringles à rideaux	
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre	
Resserer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc	
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce	
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)	
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée,)	

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence